

l'Alberta avait le taux le plus élevé, soit 9.7 mariages pour 1,000 personnes (tableau 4.32).

**Lieu de naissance des conjoints.** Le tableau 4.48 montre qu'en 1973, pour l'ensemble du Canada, 73.1% des épouses et 68.5% des époux se sont mariés dans leur province de naissance, et 11.7% des épouses et 13.7% des époux se sont mariés dans une autre province. Le pourcentage des épouses et époux nés à l'extérieur du Canada était respectivement de 15.2% et 17.8%, mais avec de fortes variations d'une province à l'autre. Pour ce qui est de la proportion de mariages avec des personnes nées hors du Canada, elle est relativement élevée en Ontario et en Colombie-Britannique.

Il y a proportionnellement plus de femmes que d'hommes qui se marient dans leur province de naissance. En outre, les pourcentages les plus faibles de mariages dans la région de naissance, tant pour les hommes que pour les femmes, sont affichés par les territoires, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario. Ces régions sont celles qui ont généralement enregistré les gains nets de population les plus élevés ces dernières années.

**Age et état matrimonial.** Le tableau 4.49 montre qu'en 1974 la grande majorité des femmes et des hommes étaient célibataires avant leur mariage; viennent ensuite, par ordre décroissant, les divorcés et les veufs. Au total, 172,107 personnes, soit plus de 86.6% de l'ensemble des femmes qui se sont mariées en 1974, et 85.8% de l'ensemble des hommes, n'avaient jamais été mariés. En 1974, environ 9.6% des nouvelles épouses étaient auparavant divorcées, et 3.8%, veuves.

En 1974, l'âge médian au mariage, c'est-à-dire l'âge au-dessus et au-dessous duquel se sont produits la moitié des mariages, était de 23.5 chez les hommes célibataires et de 21.3 chez les femmes célibataires. Quant à l'âge moyen, il était de 24.7 pour les hommes célibataires et 22.4 pour les femmes célibataires.

**Religion.** Le tableau 4.50 donne certaines indications de l'influence de la religion sur le choix du conjoint. Par exemple, environ 51% de tous les mariages enregistrés au Canada (Québec non compris) ont été contractés entre coreligionnaires en 1974. Le pourcentage aurait été beaucoup plus élevé s'il avait été possible d'inclure les mariages contractés dans la province de Québec. La proportion de ces mariages était plus élevée chez les Juifs et les Catholiques romains, et plus faible chez les Anglicans, les Baptistes, les Presbytériens et les membres de l'Église Unie.

## Divorces

### 4.8.2

Le nombre de jugements définitifs de divorce rendus au Canada a fortement augmenté par suite des modifications apportées en 1968 à la législation sur le divorce. Pour l'ensemble du Canada, le nombre de divorces s'est élevé à plus de 36,704 en 1973, contre une moyenne de 11,000 environ pour la période triennale 1966-68. Les données pour 1974 font état d'une nouvelle augmentation portant à 45,019 le nombre de jugements définitifs de divorce rendus au Canada. En 1974, l'Alberta a enregistré un taux de divorcialité de 288.6 pour 100,000 personnes, et la Colombie-Britannique de 285.6, les plus élevés de toutes les provinces. Par comparaison, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont connu les taux les plus bas, soit respectivement 55.5 et 82.3 (tableau 4.32).

**Sexe des demandeurs.** Le tableau 4.51 montre que le nombre de divorces accordés en 1974 aux demandeurs de sexe féminin (29,691) était près de deux fois supérieur à celui des divorces prononcés en faveur des demandeurs de sexe masculin (15,328). Ces chiffres donnent un ratio de 52 divorces accordés à des hommes pour 100 divorces accordés à des femmes. L'Alberta avait le plus faible ratio de demandeurs masculins (38 pour 100 femmes), tandis que la Colombie-Britannique avait le ratio le plus élevé (60).

**Causes de divorce.** Un jugement de divorce peut comporter la mention d'une ou de plusieurs causes. Le tableau 4.52 montre qu'en 1974 la séparation pour au moins trois ans était la cause la plus fréquente de divorce, car elle figurait pour